

FSF *Syndicalement* vôtre

Billet d'humeur Silence, on tourne !

"On ne fait pas de la politique avec de la morale, mais on n'en fait pas davantage sans !"

André Malraux

Le 6 mars, le Grand Conseil vaudois acceptait en premier débat le projet d'autonomisation du Service des automobiles et de la navigation (SAN) malgré la vive opposition des députés de gauche (déjà!) minoritaires.

Après l'ECA et l'ensemble du corps pastoral (lire en page 4), un autre pan du service public s'en irait à vau l'eau, bradé sur l'autel d'une forme plus ou moins habile de privatisation déguisée.

Comme usagers, nous pourrions nous réjouir de voir un service public à l'efficacité aléatoire passer en d'autres mains. Mais ce serait oublier alors que cette lente dégradation a été dûment orchestrée par d'aucuns afin de laisser accroire que sa privatisation devenait la seule alternative crédible: gestion catastrophique, investissements systématiquement reportés, autoritarisme et arrogance hiérarchiques, refus d'engager du personnel supplémentaire...

Une guerre d'usure

Par contre, en tant qu'agents de l'Etat et membres de la FSF, nous ne saurions admettre que les services publics deviennent des cibles commerciales pour tous les "snipers" d'un capitalisme sauvage. Ces frappes chirurgicales qui visent les services de l'Etat portent non seulement atteinte à court terme aux 245 employés eux-mêmes boutés hors du bouclier de la LPers, mais priveraient aussi l'Etat - et donc le porte-monnaie des contribuables - des bénéfices potentiels réalisés par ce service.

Est-il par ailleurs acceptable de confier l'exercice de la puissance publique (octroi de permis, prononcés de sanctions - retrait de permis ou d'autorisation de circuler) à un établissement autonome?

- Petits dégâts co-latéraux, ricaneront certains mercenaires d'un libéralisme échevelé.

- Ca fera toujours quelques fonctionnaires en moins, enchériront quelques opportunistes à la pensée radicalement sommaire...

Entrer en résistance

Pessimisme? Peut-être... Mais la nouvelle répartition des sièges au futur Grand Conseil ne laisse guère augurer des lendemains qui chantent pour une fonction publique déjà fort malmenée et qui attise bien des appétits. La législature qui s'annonce va-t-elle poursuivre cette triste "politique du chien crevé au fil de l'eau"?

A quand l'externalisation, ou l'autonomisation, ou la privatisation... des établissements pénitentiaires (modèle américain), du service des impôts (France: rapport Lépine février 2000), de la police et pourquoi pas de l'enseignement secondaire ?

La FSF se doit de réagir et d'agir. L'article 2 de ses statuts l'y pousse ardemment. Il n'est désormais plus temps de crier: "Courage, fermons les yeux!".

René Blind, membre du BE de la FSF



Pétition remise au Grand Conseil Mais où sont les 12'360 signatures ?

En novembre 2006, vous avez été 12'360 à signer la pétition initiée par la FSF, SSP et SUD. Merci de votre engagement et de votre solidarité qui ont montré aux députés la colère et la lassitude des employés de l'Etat.

Nos paraphe ont été déposés auprès de la commission du Grand Conseil, organe permanent de sept membres, chargé de l'examen des pétitions. La loi (LGC) prévoit qu'en règle générale, la commission entend le ou les pétitionnaires ou leurs représentants.

La FSF entendue

Représentée par son caissier, Claude-Alain Tréhan et par la secrétaire générale Béatrice Métraux, la FSF a été entendue le 23 janvier dernier par les sept députés suivants : Mmes Mariella Muri-Guirales (PS) présidente, Vérena Berseth-Adeg (POP), Jacqueline Botlang (PDC), Danièle Kaeser (PLV), Marcelle Foretay Amy (Mvt des Verts), et MM. Félix Glutz (UDC) et Philippe Raymond (PRV).

Absence de dialogue

La FSF a souligné les multiples efforts financiers de la fonction publique, la perte de son pouvoir d'achat ainsi que les engagements formellement pris par le chef du département des finances concernant la convention salariale mais qu'il a malheureusement refusés de tenir.

Nous avons relevé l'absence totale de dialogue entre l'Etat et partenaires syndicaux, puis l'impasse dans laquelle la DCERH a mis le dossier Decfo-System.

14 ans d'efforts !

Ultérieurement, sur demande de la présidente de la commission, Mme Muri-Guirales, la FSF lui a fait parvenir plusieurs documents précisant les divers accords salariaux signés par la FSF. Ils démontrent sans aucune ambiguïté les efforts accomplis par les employés de l'état depuis... 1993 ! (voir le tableau ci-dessous).

Et la suite ?

La commission établira un rapport qu'elle communiquera aux députés aux fins de débattre de l'objet. Elle pourra proposer soit de classer la pétition, soit de la prendre en considération. La FSF attend donc la décision du Grand Conseil... Au regard des comptes 2006 largement bénéficiaires (plus de 500 millions), la FSF relancera le dialogue (bel euphémisme !) avec la DCERH sur les conditions salariales des employés de l'Etat.

Béatrice Métraux, Secrétaire générale de la FSF

Indexation des salaires des fonctionnaires de l'Etat de Vaud			
Année	Renchérist. Calculé par OFS	index. versée	Commentaires
1990	5.4	4.66	1.22 au 1er janvier et 3.44 au 1er juillet
1991	5.9	5.74	2.83 au 1er janvier et 2.91 au 1er juillet
1992	4	2.12	
1993	3.3	0.8	Convention pour 1993: limitation de la compensation du renchérissement à 0,8%
1994	0.9	1	Décision SPEV pour 1994, limitation de la compensation du renchérissement à 1%
1995	1.8	0.5	Convention pour 1995-1996-1997: Pas d'indexation pour les salaires au-dessus de Fr. 68'526.-- et 0.5 % d'augmentation pour tous pour compenser l'augmentation de la participation à l'assurance chômage
1996	0.8	0.6	Convention: octroi de 1/3 de l'augmentation de l'indice des prix de 1995
1997	0.5	0.4	Convention: octroi de 1/2 de l'augmentation de l'indice des prix de 1996
1998	0	0.29	Convention pour 1998: versement par les employés d'une contribution de solidarité progressive + indexation limitée
1999	0.8	0	Convention pour 1999-2000: versement par les employés d'une contribution de solidarité progressive + maintien annuités légales et indexation
2000	1.6	1.25	Convention pour 1999-2000: versement par les employés d'une contribution de solidarité. MAIS Rétrocession aux employés sur contribution de solidarité de 1999 de 8 Mio
2001	1	1.33	Décision SPEV pour 2001, limitation de la compensation du renchérissement à 1,33%
2002	0.6	1	Décision SPEV pour 2002, compensation du renchérissement à 1%
2003	0.6	1.2	Décision SPEV pour 2003: indexation de 1,2% pour compenser l'augmentation à la CPEV
2004	0.8	0	pas d'indexation 2004, + suppression de l'article 27 LPers sur l'octroi de primes (=1.5 Mio d'économie)
2005	1.2	0.25	Convention pour 2005-2008: 80 % annuités + contribution de crise (2% sur la part au-dessus de 60'000.-- de salaire brut)
2006	1.1	0.25	Convention pour 2005-2008: 80 % annuités + contribution de crise (2% sur la part au-dessus de 60'000.-- de salaire brut)
2007		0.25	Convention pour 2005-2008: mais pour 2007, suppression de la contribution de crise

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud Le pont AVS dans la ligne de mire

Récemment le conseil d'administration de la CPEV a envoyé un courrier à tous les assurés pour leur annoncer la décision formelle de réduire le montant du supplément temporaire - communément appelé "pont AVS" - et annoncer les probables réductions pour les années à venir.

Techniquement, le supplément temporaire est versé aux personnes n'ayant pas atteint l'âge de l'AVS. Le financement nécessaire à son paiement est pris sur la masse annuelle des cotisations à raison de 1% au maximum. Les mesures d'économie de ces quinze dernières années ont ralenti l'augmentation de la masse cotisante alors même que le nombre de pensionnés bénéficiant du supplément temporaire ne cesse d'augmenter de manière importante.

Le versement de ce montant n'est donc en aucun cas lié à la bonne ou mauvaise santé de la CPEV.

Et pourtant, on nous avait dit...

Le conseil d'administration a la compétence décisionnelle de modifier le montant versé depuis l'entrée en vigueur des modifications de la Loi sur la Caisse de pensions, en janvier 2006.

Lors des négociations avec le Conseil d'Etat au printemps 2005, la FSF avait posé la question de savoir s'il y avait du souci à se faire quant à l'avenir du montant versé du supplément temporaire. L'experte mandatée par le Conseil d'Etat avait alors annoncé qu'il n'y avait aucune raison de s'inquiéter, mais que la situation pouvait se modifier à moyen terme.

Le moyen terme en la matière se calcule en mois !

Le désarroi et la colère légitime des collègues

Les employés de l'Etat, qui partent à la retraite ces prochaines années, ont subi de plein fouet toutes les mesures d'économie sur les salaires et donc, par conséquent, ont vu le montant de leur rente de base diminuer, et par effet de cascade, la diminution du montant du supplément temporaire qui touche plus fortement les salariés à faible revenu que les autres. La colère des moins bien lotis d'entre nous est plus que compréhensible à l'heure où l'Etat se targue d'engranger des bénéfices de plus en plus mirobolants (avant amortissements extraordinaires).

Que faire ?

La FSF étudie actuellement la situation et a déjà établi des contacts tant avec le président de la commission tripartite des assurances nommée par le Conseil d'Etat qu'avec ses représentants au sein du conseil d'administration. Vous trouverez dans les prochains numéros du Syndicalement Vôtre l'avancement de ces travaux et leurs résultats.

Jean-Marc Haller, Secrétaire général de la SPV

D'une Florence à l'autre...

Florence Delachaux est partie, elle était la secrétaire et aussi la mémoire vivante de la FSF.

Je la regrette beaucoup. Mes interrogations et doutes resteront désormais sans réponse immédiate. A moi la consultation des archives, la lecture des pv, décisions, courriers anciens...

Florence a été remplacée par... une autre Florence ! Le 1er janvier 2007, Florence Poncet a rejoint la FSF. Employée de commerce, notre nouvelle secrétaire a travaillé dans diverses sociétés financières et fiduciaires de Genève telles BfB Sofirom/fiduciaire, l'UBS etc. Elle manie donc compta et secrétariat sans peine.

Intéressée par la chose publique, Florence est membre de la commission de gestion du Conseil Général de Chamblon, vice-présidente et trésorière de l'Association des parents d'élèves d'Yverdon et environs.

Florence a consacré ces 10 dernières années à l'éducation de ses 2 enfants (10 et 6 ans). C'est donc une femme active et motivée que la FSF a engagée. Je lui souhaite une bonne route à nos côtés.

Béatrice Métraux, Secrétaire générale de la FSF

L'Eglise externalisée : Un double risque pour les cotisants

Les enjeux autour de la Caisse de pensions sont de taille. Du point de vue de la personne salariée, la CPEV est une excellente caisse. Pour l'employeur, la tentation est grande de choisir une autre caisse. En effet, les rentes de la CPEV représentent 24% du salaire brut, à raison de 9% par le salarié et autant par l'employeur qui prend encore à sa charge 6% afin de financer le risque invalidité, le supplément temporaire et d'autres frais.

Ces 15% grèvent les finances de l'employeur qui pourrait souhaiter reporter une partie des frais sur les salariés. Ce faisant, il les prêterait doublement en diminuant le salaire net et en précarisant leur rente vieillesse (dont le montant dépendrait de la somme versée et d'un taux de conversion variable et non plus des derniers salaires cotisants comme maintenant), il pénaliserait aussi la CPEV et donc l'ensemble des salariés et rentiers de l'Etat.

Alain Martin, membre du BE de la FSF

Police 2000 abandonnée : lancement d'une initiative

En 1990, les communes et le canton, constatant que le système sécuritaire vaudois n'était pas totalement efficient, ont décidé de lancer la réforme Police 2000.

Treize ans plus tard, remarquant qu'il n'était pas possible de concilier les vues des communes et celle du canton, la réforme P2000 est abandonnée par le Conseil d'Etat. La Commission ad hoc du Grand Conseil présentera prochainement une motion de police coordonnée. Celle-ci est un mixage de police régionalisée et de police cantonale.

Treize années d'errances qui se soldent par un gâchis tant humain que financier.

Fort de ce constat, l'Association professionnelle des gendarmes vaudois (APGV) a décidé de prendre les choses en mains. Les policiers de terrain travaillent dans l'expectative et ne savent pas de quoi sera fait l'avenir de la police.

Lancement d'une initiative cantonale

C'est pourquoi l'APGV lance une initiative cantonale afin d'unifier les corps de police du canton de Vaud. Il est en effet grand temps que tous les policiers vaudois, qui ont la même formation, puissent aborder toutes les phases de leur métier, sans qu'ils soient limités dans leurs missions. Toutefois, cela

ne pourrait se faire que sous un commandement unique. Les forces de police seraient alors réparties équitablement sur tout le territoire, en renforçant la proximité.

Avantages pour les citoyens

Pour les citoyens, les avantages directs seraient les suivants : ne plus être renvoyé d'une police à une autre et ne plus payer pour deux polices, l'une ayant des pouvoirs limités et l'autre pouvant tout faire.

Prérogatives communales non oubliées

Dans ce projet, les prérogatives des communes ne sont pas oubliées. La révision de la loi devra intégrer la notion de police de proximité et prévoir la création de Conseil régional de sécurité publique, dans lesquels les représentants des communes pourront à tout moment fixer, avec les représentants de la police, leurs priorités en matière de sécurité. Il est également prévu d'adjoindre à ces conseils, des représentants des communautés religieuses, des milieux associatifs, des commerces, des directions scolaires et de toute personne pouvant être intéressée.

Texte et feuille d'initiative en lien sur le site www.fsf-vd.ch

Stéphane Progin, membre du BE/FSF et initiateur

Service des autos : autonomisation ou atomisation ?

En janvier 2005 j'osais affirmer ici-même que l'externalisation de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) pourrait bien ouvrir la voie à d'autres autonomisations. On me jurait que je prêtais de mauvaises intentions au Conseil d'Etat et qu'il n'en était pas question... Aujourd'hui, c'est au tour du Service des automobiles et de la navigation (SAN) de se voir "atomisé". Un électron "libre" de plus?

S'il est encore trop tôt pour tirer un bilan de l'autonomisation de l'EERV depuis le 1er janvier de cette année, ce changement de statut a eu au moins l'avantage de révéler quelques erreurs de dossiers : allocation pour enfant ou cotisation à la CPEV non versées figurent parmi les quelques couacs portés à notre connaissance.

Couacs en disent certains...

Si les personnes salariées de l'EERV restent transitoirement soumises à la Lpers, le cadre contractuel changera radicalement dès le 1er janvier 2009. Le Synode de l'EERV doit décider si ce cadre sera défini par un règlement du personnel ou par une convention collective de travail (CCT). Cette dernière solution a notre préférence car elle contribue à la reconnaissance des associations professionnelles comme partenaires de l'employeur.

Chantage à l'emploi

Cependant, nous voyons déjà quelques enjeux et dangers à l'autonomisation : là où la loi (en particulier le code des obligations) prévoit, par exemple, le remboursement intégral

aux personnes salariées des frais engendrés par l'exercice de la profession, l'employeur tend à considérer que les ressources financières sont limitées et qu'offrir ce minimum légal menace un certain nombre de postes de travail...

Dès lors, les associations professionnelles se trouvent piégées par ce chantage à l'emploi : accepter des sacrifices illégaux pour préserver l'emploi pour tous... du moins durant le temps de la convention de subventionnement.

Il ne faudrait pas que les syndicats se retrouvent dans le même cas de figure lorsqu'il s'agira de négocier une CCT lors du processus d'autonomisation du SAN si par malheur le référendum projeté par les faitières syndicales devait ne pas aboutir !

Problème éthique et juridique

Je n'oublierai pas d'évoquer le problème éthique et juridique qui ne manquerait pas de se poser si une institution privée obtenait la faculté – que dis-je, le pouvoir ! - de priver d'une part de liberté le citoyen ordinaire à la suite d'une infraction à la loi sur la circulation routière.

Si l'autonomisation des services devait s'étendre à d'autres domaines d'activité, c'est encore une fois un grand nombre de collaboratrices et collaborateurs qui seraient touchés de plein fouet, au risque de précariser fortement le rôle même de l'Administration cantonale.

Référendum : suite à la consultation de ses associations, le BE/FSF a pris la décision de rejoindre les rangs du comité référendaire. Position complète de la FSF sur le site www.fsf-vd.ch

Alain Martin, membre du BE de la FSF